



DEPARTEMENT DU NORD  
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE  
COMMUNE DE WORMHOUT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEL 078 002 2023

**Date de la convocation et de l'affichage : 30/06/2023**

L'an deux mille vingt trois, le six juillet à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la salle d'évolution ECOLE ROGER SALENGRO, sous la présidence de Monsieur CALCOEN David

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal	29
En exercice	29
Nombre de présents	26
Nombre de votants par procuration	3
Nombre de suffrages exprimés	29

**2) CONSTITUTION DES COMMISSIONS MUNICIPALES**

**Etaients présents :** (26)

M. CALCOEN David, Maire, DEHONDT Florence, DERAM Didier, PRONIER Isabelle, DELMOTTE Vincent, GROYSILLER Céline, PIRE Olivier, VAN AGT Laurent, Adjoints,

BECK Sabrina, MARQUISE Lucas, DUPUITS Laurence, BRICHE Rémi, COURBOT Monique, POISSONNET Luc, GOSSART Géraldine, DENTREBECQ Patrick, BOLLE Christine, DOOM Emmanuel, BULTEEL Martine, KERCKHOVE Fabien, DEVOS Frédéric, DEGRAND Christophe, LEMOINE Isabelle, RICHARD Nicolas, GLAZIK Dorothée, PEEL John, conseillers,

**Ont donné procuration :** (3)

LENOIR Sylvie à DEHONDT Florence,  
LAMMAR Carole à PRONIER Isabelle,  
LEPROVOST Maryse à DEVOS Frédéric,

**Absents/excusés :** Néant

**Secrétaire de séance :** MARQUISE Lucas

**Pour le Maire empêché et par délégation**

**La 1<sup>ère</sup> adjointe**

DEHONDT Florence



**2) CONSTITUTION DES COMMISSIONS MUNICIPALES**

## 2) CONSTITUTION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Vu les articles L.2121-21 et L.2121-22 du CGCT

« Le vote a lieu au scrutin public à la demande du quart des membres présents. Le registre des délibérations comporte le nom des votants et l'indication du sens de leur vote.

Il est voté au scrutin secret :

1° Soit lorsqu'un tiers des membres présents le réclame ;

2° Soit lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation.

Dans ces derniers cas, si aucun des candidats n'a obtenu la majorité absolue après deux tours de scrutin secret, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative ; à égalité de voix, l'élection est acquise au plus âgé.

**Le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.**

Si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire ».

**Monsieur le Maire demande l'accord unanime du Conseil Municipal pour procéder à un vote au scrutin public pour ces commissions municipales, ainsi que pour :**

- la commission d'appel d'offre et le jury de concours,
- les membres nommés pour siéger au CCAS,

### VOTE DU CONSEIL

POUR	UNANIMITE
CONTRE	
ABSENTION	

Le conseil municipal,

DECIDE : De voter les points suivants à l'unanimité à scrutin public

Le CGCT permet au conseil municipal de constituer des commissions d'instruction composées exclusivement de conseillers municipaux. Ces commissions municipales peuvent être formées au cours de chaque séance du conseil municipal. Elles peuvent avoir un caractère permanent ou une durée limitée.

Les commissions sont composées d'un nombre variable de Conseillers.

Dans les communes de plus de 1000 habitants, les commissions sont composées sur le principe de la représentation proportionnelle, pondération qui reflète fidèlement la composition de l'assemblée municipale.

Le Maire est président de droit de ces commissions et lors de la première réunion, il est désigné un vice-président de la commission.

## 1°) COMMUNICATION – RESSOURCES HUMAINES – EDUCATION - SANTE - AFFAIRES SOCIALES

Modalité de vote : représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne,

Monsieur le Maire propose de constituer cette commission dans la limite de 11 membres maximum,

DEHONDT Florence, 1ère adjointe, responsable de la Communication, des Ressources Humaines, et de l'Education.  
LENOIR Sylvie, 7ème adjointe, responsable des affaires sociales et de la santé.

Les candidats sont les suivants :

Pour la liste majoritaire :

- DEHONDT Florence
- LENOIR Sylvie
- BRICHE Rémi
- COURBOT Monique
- GOSSART Géraldine
- BOLLE Christine
- BULTEEL Martine
- LAMMAR GOUY Carole
- POISSONNET Luc
- PRONIER Isabelle
- VANAGT Laurent

Pour la liste d'opposition :

- GLAZIK Dorothée
- LEMOINE Isabelle
- DEVOS Frédéric
- LEPROVOST Maryse

A la suite du dépouillement et à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne : (22 voix pour la liste de la majorité et 7 voix pour la liste d'opposition) sont élus :

### VOTE DU CONSEIL

LISTE MAJORITAIRE	9 sièges par 22 voix
LISTE D'OPPOSITION	2 sièges par 7 voix

**Les membres de la commission COMMUNICATION – RESSOURCES HUMAINES – EDUCATION - SANTE - AFFAIRES SOCIALES sont :**

- DEHONDT Florence
- LENOIR Sylvie
- BRICHE Rémi
- COURBOT Monique
- GOSSART Géraldine
- BOLLE Christine
- BULTEEL Martine
- LAMMAR GOUY Carole
- POISSONNET Luc
- GLAZIK Dorothée
- LEMOINE Isabelle

## 2°) FETES – VIE ECONOMIQUE – PATRIOTISME – SECURITE – TRANQUILITE PUBLIQUE

Modalité de vote : représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne

Monsieur le Maire propose de constituer cette commission dans la limite de 11 membres maximum,

PRONIER Isabelle, 3<sup>ème</sup> adjointe, responsable des fêtes et de la vie économique,

PIRE Olivier, 6<sup>ème</sup> adjoint, responsable de la sécurité, de la tranquillité publique et du patriotisme

MARQUISE Lucas, 2<sup>ème</sup> conseiller délégué aux festivités

Les candidats sont les suivants :

Pour la liste majoritaire :

- DEHONDT Florence
- PRONIER Isabelle
- DELMOTTE Vincent
- PIRE Olivier
- BECK Sabrina
- MARQUISE Lucas
- DENTREBECQ Patrick
- DOOM Emmanuel
- LAMMAR GOUY Carole
- BRICHE Rémi
- BULTEEL Martine

Pour la liste d'opposition :

- GLAZIK Dorothée
- PEEL John
- DEVOS Frédéric
- LEPROVOST Maryse

A la suite du dépouillement et à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne : (22 voix pour la liste de la majorité et 7 voix pour la liste d'opposition) sont élus :

### VOTE DU CONSEIL

<b>LISTE MAJORITAIRE</b>	9 sièges par 22 voix
<b>LISTE D'OPPOSITION</b>	2 sièges par 7 voix

**Les membres de la commission FETES – VIE ECONOMIQUE – PATRIOTISME – SECURITE – TRANQUILITE PUBLIQUE sont :**

- DEHONDT Florence
- PRONIER Isabelle
- DELMOTTE Vincent
- PIRE Olivier
- BECK Sabrina
- MARQUISE Lucas
- DENTREBECQ Patrick
- DOOM Emmanuel
- LAMMAR GOUY Carole
- GLAZIK Dorothée
- PEEL John

**3°) PATRIMOINE – BATIMENTS – CIMETIERE - URBANISME – VOIRIE – ECLAIRAGE PUBLIC – ESPACES VERTS  
– FLEURISSEMENT**

Modalité de vote : représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne

Monsieur le Maire propose de constituer cette commission dans la limite de 11 membres maximum,

DERAM Didier, 2ème adjoint, responsable du patrimoine, de l'urbanisme et des cimetières  
DELMOTTE Vincent, 4ème adjoint, responsable de de la voirie, de l'éclairage public et des espaces verts  
BRICHE Rémi, 4ème conseiller délégué au fleurissement

Les candidats sont les suivants :

Pour la liste majoritaire :

- DEHONDT Florence
- DERAM Didier
- DELMOTTE Vincent
- PIRE Olivier
- LENOIR Sylvie
- BRICHE Rémi
- COURBOT Monique
- POISSONNET Luc
- KERCKHOVE Fabien
- DOOM Emmanuel
- GOSSART Géraldine

Pour la liste d'opposition :

- DEGRAND Christophe
- RICHARD Nicolas
- DEVOS Frédéric
- LEMOINE Isabelle

A la suite du dépouillement et à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne (22 voix pour la liste de la majorité et 7 voix pour la liste d'opposition) sont élus :

**VOTE DU CONSEIL**

<b>LISTE MAJORITAIRE</b>	9 sièges par 22 voix
<b>LISTE D'OPPOSITION</b>	2 sièges par 7 voix

**Les membres de la commission PATRIMOINE – BATIMENTS – CIMETIERE - URBANISME – VOIRIE – ECLAIRAGE PUBLIC – ESPACES VERTS – FLEURISSEMENT sont :**

- DEHONDT Florence
- DERAM Didier
- DELMOTTE Vincent
- PIRE Olivier
- LENOIR Sylvie
- BRICHE Rémi
- COURBOT Monique
- POISSONNET Luc
- KERCKHOVE Fabien
- DEGRAND Christophe
- RICHARD Nicolas

#### 4°) LOISIRS, JEUNESSE, CULTURE, ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES

Modalité de vote : représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne

Monsieur le Maire propose de constituer cette commission dans la limite de 11 membres maximum,

GROYSILLER Céline, 5ème adjointe, responsable des activités physiques et sportives

VAN AGT Laurent, 8ème adjoint, responsable de la culture

BECK Sabrina, 1ère conseillère déléguée aux loisirs et à la jeunesse

DUPOITS Laurence, 4ème conseillère déléguée à la lecture publique

Les candidats sont les suivants :

Pour la liste majoritaire :

- DEHONDT Florence
- GROYSILLER Céline
- VAN AGT Laurent
- BECK Sabrina
- MARQUISE Lucas
- DUPOITS Laurence
- DENTREBECQ Patrick
- DOOM Emmanuel
- KERCKHOVE Fabien
- GOSSART Géraldine
- PIRÉ Olivier

Pour la liste d'opposition :

- PEEL John
- DEVOS Frédéric
- LEMOINE Isabelle
- LEPROVOST Maryse

A la suite du dépouillement et à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne (22 voix pour la liste de la majorité et 7 voix pour la liste d'opposition) sont élus :

#### VOTE DU CONSEIL

<b>LISTE MAJORITAIRE</b>	9 sièges par 22 voix
<b>LISTE D'OPPOSITION</b>	2 sièges par 7 voix

**Les membres de la commission LOISIRS, JEUNESSE, CULTURE, ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES sont :**

- DEHONDT Florence
- GROYSILLER Céline
- VAN AGT Laurent
- BECK Sabrina
- MARQUISE Lucas
- DUPOITS Laurence
- DENTREBECQ Patrick
- DOOM Emmanuel
- KERCKHOVE Fabien
- PEEL John
- DEVOS Frédéric

## 5°) FINANCES

Modalité de vote : représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne

Monsieur le Maire propose de constituer cette commission dans la limite de 8 membres maximum,

Monsieur le Maire est président de droit de la commission finance,

Les candidats sont les suivants :

Pour la liste majoritaire :

- DEHONDT Florence
- DERAM Didier
- PRONIER Isabelle
- GROYSILLIER Céline
- POISSONNET Luc
- KERCKHOVE Fabien
- DELMOTTE Vincent
- BECK Sabrina

Pour la liste d'opposition :

- RICHARD Nicolas
- DEVOS Frédéric

A la suite du dépouillement et à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte (22 voix pour la liste de la majorité et 7 voix pour la liste d'opposition) sont élus :

### VOTE DU CONSEIL

LISTE MAJORITAIRE	6 sièges par 22 voix
LISTE D'OPPOSITION	2 sièges par 7 voix

**Les membres de la commission FINANCES sont :**

- DEHONDT Florence
- DERAM Didier
- PRONIER Isabelle
- GROYSILLIER Céline
- POISSONNET Luc
- KERCKHOVE Fabien
- RICHARD Nicolas
- DEVOS Frédéric

Le conseil municipal,

DECIDE : D'approuver l'ensemble de ces commissions municipales

Fait et délibéré en séance le 06/07/2023

Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance,

MARQUISE Lucas



Pour le Maire empêché et par délégation

La 1ère adjointe

DEHONDT Florence



Acte rendu exécutoire

Après transmission en Sous-Préfecture le : 12/07/2023

et publication ou notification le : 12/07/2023

Pour le Maire empêché et par délégation,

La 1ère adjointe,

DEHONDT Florence



Le secrétaire de séance,

MARQUISE Lucas

